

PLAQUES DE BAUDRIER DES ADMINISTRATIONS FORESTIÈRES FRANÇAISES

DE 1799 À 1814

Réalisation de R. Bacchetta, J.C. Chausse, Y. Gouchet.

Illustrations de P. Berthelot.

Remerciements à B. Joly, M. de Banizette, au groupe Histrafor ainsi qu'au Musée de la Chasse et de la Nature de Paris pour les photos des baudriers du XVIIIe.

25.2.2024

Mise à jour du 11/3/2026

LE CONSULAT 1799 - 1804 (an 8 - an 13)



N° 1



N° 2

Plaque N°1.

L'arrêté du 15 germinal an IX (5 avril 1801) fixe l'uniforme de couleur verte et y adjoint une bandoulière couleur chamois qui porte une plaque en métal blanc.

Plaque N°2.

Plaque provenant de la 11^e conservation secteur proche de la Vendée (secteur des Chouans).

Les références à la nouvelle administration et au nouveau régime politique ont été effacées :

- Les 2 mots RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ,
- Le mot « NATIONALES », de la mention Forêts Nationales,
- Le numéro de la conservation, nouvelle division forestière de l'administration.

L'EMPIRE 1804 - 1814



Les plaques portent :

- La représentation de l'aigle couronné (tête tournée à droite).
- Les légendes EAUX ET FORÊTS IMPERIALES et EAUX ET FOREST montrent l'attachement à la tradition alors que le titre officiel de l'administration est Administration Générale des Forêts.
- Le numéro de la conservation.



Certaines plaques portent le nom du fabricant BOUSSARD.
On remarque l'emploi sur certaines plaques du vieux vocable « FOREST ».

PLAQUES DES GARDES DE FORÊTS COMMUNALES



Contrairement à celles des gardes des forêts domaniales l'aigle couronné a la tête tournée à gauche.